

BROUTARDES, QUELS DEBOUCHES ?

Les mesures mises en place dans les périmètres de protection et de surveillance autour des foyers de Fièvre Catarrhale ont réduit la circulation des animaux, pour une durée indéterminée. A ce jour, le seul débouché des broutards se trouve chez les engraisseurs de la région, puisque l'exportation est interdite.

Pour les femelles, la situation est plus compliquée. En effet, les ateliers d'engraissement à partir de broutardes sont rares dans la zone. Les animaux vendus au sevrage sortaient en général de la région, voire du pays.

Dans le contexte actuel, que faire des broutardes ?

Alors que la période de pâturage touche à sa fin, la nécessité de prendre une décision approche. Quelles solutions peut-on envisager dans les élevages habitués à commercialiser des broutardes ?

➤ **La vente de broutardes pour la constitution de cheptel**

Le marché de la reproduction était jusqu'à présent relativement porteur avec, d'une part des reconversions lait / viande, et d'autre part des tarifs de vente de la viande qui incitaient des éleveurs à accroître leurs effectifs. Pour les animaux aux origines et performances intéressantes, et dont le statut sanitaire est irréprochable, ce débouché peut être une solution.

➤ **Vente de génisses au printemps (à 15-16 mois)**

Ce type d'animaux peut être recherché par des éleveurs disposant de beaucoup d'herbe pour produire des génisses de viande ou, comme précédemment, pour la constitution de troupe. Dans ce cas, il convient d'avoir des rations hivernales modérées permettant une croissance de 600 g / jour sans excès de gras (ration type : foin à volonté +0,6 kg céréales/jour +0,2 kg tourteau soja / jour ou équivalent - Bilan des consommations de l'hiver = 1 080 kg MS foin, 145 kg MB d'aliment).

➤ **Production de génisses «d'Italie»**

Ces génisses qui reçoivent une ration comparable à celle de jeunes bovins, étaient destinées à la vente en vif pour être abattues en Italie. Cela n'est plus possible tant que les mesures de protection sont maintenues. Des tentatives pour les faire abattre localement avant l'exportation sont mises en place.

Même si ces génisses représentaient la solution la moins contraignante, il convient **d'obtenir l'accord de son opérateur commercial avant s'engager dans cette voie.**

En dehors de ces solutions qui ne pourront absorber qu'une faible proportion de broutardes, le marché de la viande cherche essentiellement des génisses de boucherie traditionnelles. Habituellement conduites pour être abattues vers 30-36 mois, la production de ces femelles nécessite des disponibilités en herbe (2 saisons de pâturage), et en bâtiment (dans le meilleur des cas un hiver en bâtiment après sevrage, ainsi que l'hiver suivant pour une finition en pâture).

➤ **Génisses de viande de 26 mois (voir itinéraire)**

Afin de limiter autant que possible les perturbations dans le fonctionnement de l'exploitation, la production de génisses grasses de 26-28 mois avec finition à l'auge permet de raccourcir l'itinéraire de production.

Mais au delà du problème des places en bâtiment à trouver, il faudra également de la place en pâture.

Considérons par exemple une exploitation comptant 40 vaches allaitantes et qui vend habituellement au sevrage 8 broutardes. Cette ferme valorise au maximum ses surfaces en herbe (bonne gestion du pâturage, fertilisation adaptée) et il n'y a plus de marge de manœuvre à ce niveau.

Dans l'hypothèse où les problèmes d'export en vif perdurent l'année prochaine, et qu'il faut à nouveau conserver les broutardes, cet élevage doit faire partir 6 vaches à vêler au cours de cet hiver pour pouvoir être autonome au niveau de ses pâtures et de ses stocks fourragers par la suite.

Si l'éleveur ne souhaite pas décapitaliser (par exemple pour disposer de suffisamment de vaches dans la déclaration de PMTVA), la remise en herbe de 5 ha (à 6 t MS / ha) permet également d'atteindre l'autonomie. Si l'exploitation dispose déjà de maïs ensilage, cela revient à semer 3 ha supplémentaires.

➤ **Augmenter son taux de renouvellement**

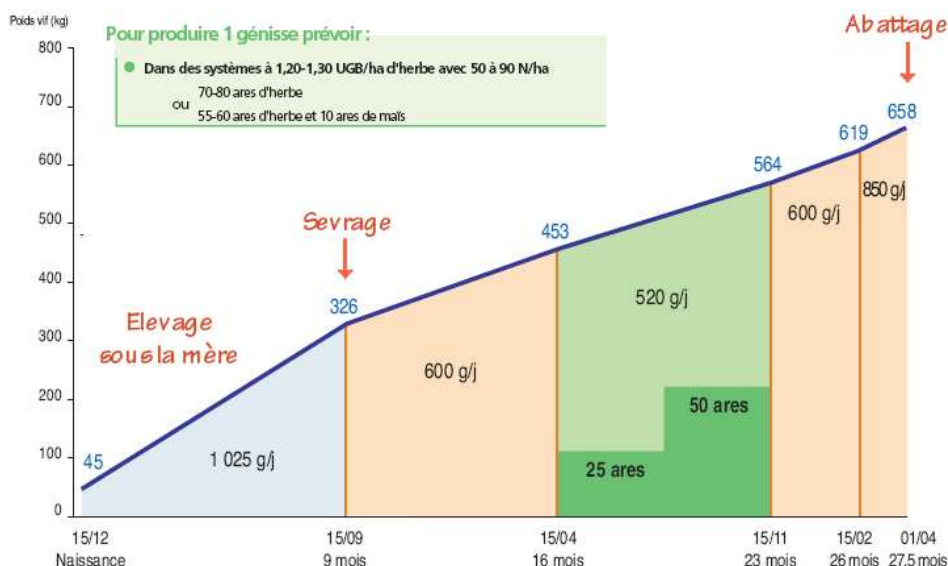
Traditionnellement de 20%, le taux de renouvellement peut temporairement passer à 30% et plus, sans augmenter le cheptel, et ce en anticipant quelques réformes.

Dans l'hypothèses de places supplémentaires disponibles, les jeunes femelles peuvent être conservées jusqu'au vêlage. Le tri définitif ne sera réalisé qu'après vêlage. Cette pratique permet de mieux apprécier le potentiel des femelles de renouvellement par rapport à un tri précoce. En contrepartie, ceci implique de la surface en herbe et des stocks pour l'élevage des génisses.

Si vous devez conserver vos broutardes au delà de la période hivernale, l'impact sur votre exploitation ne sera plus uniquement ciblé sur vos stocks fourragers, mais également sur la cohérence de l'ensemble de votre ferme (surface en pâture et en fauche, comment boucler le bilan fourrager, quelle quantité de céréales pour l'autoconsommation, quelles places en bâtiment,...)

Les éleveurs qui souhaiteraient étudier les modifications techniques à mettre en place et les conséquences économiques, peuvent contacter la Chambre d'Agriculture.

*Pour l'équipe des réseaux d'élevage viande,
Florian BOYER
Chambre d'Agriculture de Meurthe & Moselle*



| Rations | | HIVER | PÂTURAGE | FINITION | |
|---------------------|---|--|---|--|--|
| Date début période | | 15/09 | 15/04 | 15/11 | 15/02 |
| Date fin de période | | 15/04 | 15/11 | 15/02 | 01/04 |
| Durée de la période | | 212 jours | 214 jours | 92 jours | 46 jours |
| Ration 1 | Foin + Ensilage d'herbe | Foin 2,5 kg MS/j Ensilage d'herbe 3 kg MS/j Concentré* 0,8 kg MB/j | Mise à disposition des repousses à partir du 15 juillet | 2,5 kg MS/j 5,5 kg MS/j 0,4 kg MB/j | 2,5 kg MS/j 4,5 kg MS/j 3,5 kg MB/j |
| Ration 2 | Foin + Ensilage de maïs | Foin 3,5 kg MS/j Ensilage de maïs 2,1 kg MS/j Concentré* 0,8 kg MB/j | La rentrée peut se faire tardivement | 3,5 kg MS/j 3,5 kg MS/j 1 kg MB/j | 2,5 kg MS/j 6 kg MS/j 1,8 kg MB/j |
| Ration 3 | Foin + Ensilage d'herbe + Ensilage de maïs | Foin 2 kg MS/j Ensilage d'herbe 2,5 kg MS/j Ensilage de maïs 1,5 kg MS/j Concentré* 0,5 kg MB/j | | 2 kg MS/j 2,2 kg MS/j 2 kg MS/j 1,5 kg MB/j | 2 kg MS/j 4 kg MS/j 2 kg MS/j 2,7 kg MB/j |

* 3/4 céréales et 1/4 tourteaux

Atouts

- Produire de façon intensive des animaux jeunes et lourds en conditions de pâture limitante
- Commercialiser des animaux à partir du mois d'avril. Avec une finition un peu plus tardive les animaux peuvent être vendus en mai.

Contraintes

- Finition à l'auge à maîtriser
- Disposer de fourrages énergétiques
- Croissance sous la mère élevée qui nécessite une complémentation des veaux (150 kg/veau)

Bilan des consommations

| | | |
|-----------------|---|---|
| Ration 1 | Foin + Ensilage d'herbe | Foin 900 kg de MS Ensilage d'herbe 1 400 kg de MS Concentré* 370 kg de MB ** |
| Ration 2 | Foin + Ensilage de maïs | Foin 1 200 kg de MS Ensilage de maïs 1 050 kg de MS Concentré* 350 kg de MB ** |
| Ration 3 | Foin + Ensilage de maïs + Ensilage d'herbe | Foin 700 kg de MS Ensilage d'herbe 950 kg de MS Ensilage de maïs 600 kg de MS Concentré* 370 kg de MB ** |

* 3/4 céréales et 1/4 tourteaux

** A partir du sevrage